PERS PECTIVES

6^E CONGRÈS DU SYNAMOME CLERMONT-FERRAND, LES 14 ET 15 JUIN 2018

- > PERSPECTIVES POLITIQUES
 LETTRE DU SYNAMOME À EMMANUEL MACRON
- > PERSPECTIVES SYNDICALES MOBILISATION CONTRE LE PROJET DE LOI ELAN
- > PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES ENTRETIEN AVEC OLIVIER SELMATI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CIPAV
- > PERSPECTIVES JURIDIQUES RGPD 2018 : PREMIÈRES APPROCHES



POLYDOME

ISOVIP, l'isolant sous vide sur mesure et ultra-performant

Doté de la meilleure performance thermique du marché ($\lambda = 5,2$ mW/(m.K)), ISOVIP, dédié à l'isolation par l'intérieur, en neuf ou en rénovation, bénéficie d'un service conception inédit.

Contraint de construire dans des zones où l'espace est un enjeu majeur? Besoin de rénover sans empiéter sur la surface habitable?

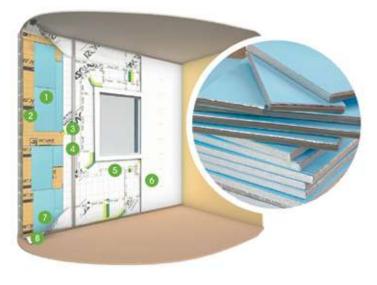
ISOVIP est la solution idéale pour isoler par l'intérieur avec une emprise au sol la plus réduite possible. Les prescripteurs sont déjà conquis, tandis que les particuliers l'apprécieront pour gagner de la surface.



- Premier isolant sous vide certifié ACERMI.
- Éligible aux aides financières en rénovation.
- Associé à un service conception ISOVER inédit.
- Proposé dans le système complet sous Avis Technique, Optima VIP.

Les applications

- Rénovation énergétique des appartements et des maisons individuelles.
- Rénovation en site occupé.
- Constructions neuves en centres urbains où les m² sont coûteux.
- Projets de reconversion de bureaux en logements privés.



Un service conception unique

- Un plan d'assemblage de l'ensemble des composants du système.
- Une étude thermique personnalisée et certifiée,
- Une préparation de livraison des composants complets du système.
- Une formation sur chantier.

- Panneau ISOVIP
- Calfeutrement isolant GR 32
- S Fourrure télescopique Optima 240/280
- Appul Optima, et pastille Optima
- 6 Membrane Vario* Xtra
- Parement plaque de plâtre
- Lisse Clip'Optima
- Vario Xtra Band



Secrete Anonyme. Capital social: 45750000 E.312.379 036 RCS Namiene. Les Meters, 18. overse d'Alsoce, 92800 Courbevoie. Crédit photo: SCNEP - IA-BEL

RENDEZ-VOUS À **CLERMONT-FERRAND!**



Notre congrès 2018 qui se tiendra au centre des expositions et congrès « Le Polydôme » à Clermont-Ferrand, les 14 et 15 juin 2018, mettra à l'honneur les partenaires du SYNAMOME. Pour fêter plus de 30 années de partenariat, le « forum » installé au cœur de la salle d'exposition sera entièrement consacré, pendant ces deux journées, aux interventions de nos fidèles partenaires.

ATT.

Claude DUFOUR, Président du SYNAMOME

De l'historique du partenariat à son évolution au cours des ans jusqu'à son aspect actuel, c'est une page importante de la vie du syndicat qui sera présentée à l'attention des congressistes.

Au-delà de l'évocation de nombreux souvenirs communs, l'actualité reprendra le dessus et des réalités beaucoup moins festives constitueront l'objet de l'essentiel des interventions, des discours et entretiens.

En effet, après des dizaines d'années d'expérience professionnelle, les architectes, les maîtres d'œuvre et autres bureaux d'études – bref, l'ensemble des acteurs de la maîtrise d'œuvre – sont quotidiennement confrontés au diktat des technocrates sévissant à Bruxelles, dans les différents ministères, en région ou en

préfecture, sans oublier les communautés de communes, et qui se matérialise par une accumulation sans cesse accrue de textes, normes et réglementations, sans que la simplification toujours mise en avant par les pouvoirs publics ne voit le jour.

Récemment, le projet de la loi ELAN, qui a mis en ébullition les architectes et mobilisé l'ensemble de la filière, va finir de paupériser une profession et l'ensemble d'un secteur – de la conception à l'exécution – déjà mis à mal par une crise que nos dirigeants ne parviennent pas à juguler.

La vie de milliers de professionnels est compromise et la situation est, pour certains, devenue insupportable.

Combien sont-ils chaque année à devoir cesser leur activité ?

Il est difficile de comprendre la politique d'un pays en délicatesse avec sa dette publique, confronté à un problème de chômage récurrent, qui s'évertue à tuer l'esprit d'entreprise, bloquer les investissements et menace le cadre de vie de chacun d'entre nous.

SOMMAIRE

4-5 **ACTUALITÉS**

Les vœux de la maîtrise d'œuvre pour 2018 / Brèves

7-8 PERSPECTIVES POLITIQUES

Lettres du SYNAMOME au président de la République

9-11 PERSPECTIVES SYNDICALES

Mobilisation contre la Loi ELAN / Ça bouge en régions !

12-13 PERSPECTIVES PARTENAIRES

Les partenaires du SYNAMOME témoignent

15-18 PERSPECTIVES CONGRÈS

6° Congrès du SYNAMOME à Clermont-Ferrand les 14 et 15 juin

19-20 PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

« Retraite : la Cipav accompagne les maîtres d'œuvre », entretien avec Olivier Selmati, directeur de la Cipav

20-21 PERSPECTIVES FORMATION

Attestation de compétences « Techniconcepteur » / « Attention, zone de turbulences ! », par Yves Monnot, président du GEPA

22-23 **PERSPECTIVES JURIDIQUES**

« RGPD : premières approches»

Les vœux de la maîtrise d'œuvre pour 2018







Comme le veut la tradition, le mois de janvier a été marqué par la tenue des vœux des différentes organisations syndicales représentatives de la maîtrise d'œuvre.





Les vœux du SYNAMOME se sont déroulés au siège national, à Paris, le 16 janvier.

La soirée a débuté par le discours du président Claude DUFOUR qui est revenu sur l'année écoulée, les objectifs et combats à poursuivre, en rappelant la nécessité d'une maîtrise d'œuvre forte et unie.

Les invités, membres et partenaires, ont ensuite échangé autour du verre de l'amitié.





L'Untec avait choisi le Collège des Bernardins dans le 5° arrondissement de Paris pour organiser ses vœux **le 11 janvier.** Bernard Delmas, délégué général du SYNAMOME, a été accueilli par Pascal Asselin, président de l'Untec.

Et **le 18 janvier**, Claude Dufour, Bernard Delmas et Brigitte Lé se sont rendus au siège de l'Unsfa (Paris 7°) sur invitation du président de l'Union, Régis Chaumont.







LES PREMIÈRES ASSISES DU CLUB DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Le Club de l'Amélioration de l'Habitat (CAH) organisait, le 7 février dernier, ses premières assises sur le thème : « Le Confort de Vie pour Tous ». Malgré des conditions hivernales difficiles, ce sont près de 250 personnes qui se sont retrouvées au nouveau Siège de la SMABTP dans le 15° arrondissement parisien. Le SYNAMOME était partenaire de cet événement.

En présence des grands témoins Serge Guérin, sociologue et Frère Samuel Rouvillois, philosophe, les Assises étaient l'occasion, pour l'association, de présenter le résultat des travaux menés par son groupe de réflexions et d'actions, le Think Tank « Le Confort de Vie pour Tous ».

Ce Think Tank a pour ambition de proposer des solutions permettant d'adapter le parc de logements existants aux évolutions et aux circonstances de la vie des occupants. L'objectif est de permettre à chacun, d'y vivre et de pouvoir s'y maintenir durablement dans les meilleures conditions de confort, bienêtre, santé et sécurité.



Après une séquence introductive autour des défis majeurs liés notamment à la transition démographique et au vieillissement de la population, à la transformation des mentalités, des modes de vie et de la représentation de l'Habitat et du confort,

deux tables rondes ont exposé les propositions innovantes des membres du Think Tank.

Deux idées fortes ressortent des études et analyses du Think Tank:

- « Le Confort de Vie pour Tous » se définit comme un ensemble de solutions au service de chaque habitant, considéré dans sa dimension humaine et sociale, dans ses choix de confort, prenant en compte ses aspirations et désirs et son attente d'une forte relation de confiance.
- « L'adaptation préventive » constitue un nouveau paradigme qui appelle un renouvellement des codes et des modes relationnels. Co-construction, implication, participation des Habitants deviennent des clés pour ouvrir les esprits, créer le désir, lever les freins, favoriser la décision.

Toutes ces réflexions sont synthétisées dans Les Cahiers de l'innovation - Le Confort de Vie pour tous remis à cette occasion aux participants et disponible sur simple demande auprès du CAH.

LE SYNAMOME ENTRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GEPA



Le 6 avril dernier, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du GEPA (Groupe Education Permanente Architectes), il a été procédé au renouvellement de son Conseil d'administration puis de son bureau.

À cette occasion, le SYNAMOME a été désigné pour siéger au sein du Conseil d'administration aux côtés des 13 autres

C'est Jean-Jacques Eyquem, responsable des formations et jurys au SYNAMOME qui siègera au sein de cette instance.





TOUTE UNE GAMME DE PERFORMANCES





INSTALLATION ET REMPLACEMENT SIMPLIFIÉS

MODULATION

LAITON DE 10% À 100 % SILENCIEUSE

CUIVRE

CORPS INOX

EMOLIFE



^{*} Crédit d'impôts sous réserve de la Loi de Finances 2018



^{**} Thermostat d'ambiance connecté

LETTRE au Président de la République

N/Réf: CD/BD

Paris, le 31 janvier 2018 Monsieur Emmanuel MACRON Président de la République Palais de l'Elysée 55 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

Monsieur le Président,

Dans un contexte économique et sociétal particulièrement préoccupant pour notre pays, les Françaises et les Français ont exprimé à l'occasion des élections présidentielles et législatives de 2017 un « ras-le-bol » général ainsi qu'un très net besoin de changement, mais surtout le désir profond d'être écoutés.

Vous avez dès votre accession à la magistrature suprême engagé de profondes réformes nécessaires pour que notre pays retrouve compétitivité et croissance et je formule tous mes vœux pour que la politique engagée par le gouvernement de Monsieur Edouard Philippe porte rapidement ses fruits.

Malgré des signes avant-coureurs de reprise, la France souffre encore de l'absence de décision – ou de la prise de décisions inappropriées - des précédents quinquennats : taux de chômage insoutenable, taux de pauvreté en croissance constante, aggravation des inégalités et des fractures territoriales.

Aucun secteur n'est épargné. Mais l'un d'entre eux, celui du bâtiment, est dans son ensemble particulièrement sinistré après bientôt dix années de crise et la mise en œuvre de politiques publiques contreproductives : empilement de normes parfois contradictoires, documents d'urbanismes stéréotypés insuffisamment adaptés aux spécificités locales (PLU et PLUI). Sans oublier les abus rencontrés lors des instructions des autorisations d'urbanisme aboutissant très souvent sur des refus injustifiés.

Ce sujet me touche à plus d'un titre. En qualité de simple citoyen, préoccupé par les attentes sociétales de mes compatriotes, de par mon métier d'architecte et enfin du fait de mon implication à la tête d'un syndicat professionnel de l'architecture et de la maîtrise d'œuvre.

Déjà en juillet 2014, j'avais insisté auprès du Premier ministre et de la ministre du Logement, qui recevaient à Matignon les dirigeants de plusieurs fédérations et syndicats professionnels du cadre bâti et du logement, sur les difficultés rencontrées par les professionnels de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'instruction des autorisations de construire : demandes abusives et onéreuses de pièces complémentaires qui ralentissent l'aboutissement des projets quand ce n'est pas des refus de construire qui bloquent toute initiative.

Depuis lors, la situation est loin de s'être améliorée.

Oui, c'est bien la non autorisation des permis de construire ou une obtention tardive, car repoussée dans le temps, qui sont responsables de la situation catastrophique dans laquelle se trouve le secteur du bâtiment. J'ajoute que, sur le nombre de permis délivrés, à peine 30 % ne concernent que des constructions neuves, et que 70% portent sur des rénovations et des mises en conformité.

../...

LETTRE au Président de la République

.../...

Au regard de ces chiffres et du nombre des mises en chantier qui en découle, les défaillances d'entreprises, aboutissant à l'explosion des demandeurs d'emploi, sont compréhensibles.

La situation est malsaine. Elle conduit à une recrudescence du travail au noir, à la surenchère des rabais, à des conditions de travail incontrôlables et incontrôlées, et à de véritables guets-apens pour les maîtres d'ouvrages : travaux inachevés, travaux non assurés, réalisés sans aucun respect des règles de l'art, débouchant sur des procédures judiciaires sans fin dont les médias se font abondamment l'écho et qui ajoutent de l'inquiétude aux candidats potentiels à l'accession à la propriété

Ces derniers, outre le fait qu'ils accèdent de plus en plus tardivement à la propriété, doivent faire aussi face aux difficultés d'obtention de crédits.

Comme les professionnels du bâtiment, ils subissent aussi l'inflation normative dont l'effet est d'augmenter le coût des constructions neuves. Il en résulte une transformation du marché de l'immobilier qui voit croître les ventes d'immeubles anciens soumis à moins de contraintes.

Monsieur le Président, le bâtiment est un des plus importants réservoirs d'emplois. Il constitue aussi un des leviers de revitalisation du monde rural capable d'éviter la tragique désertification du territoire dont les médias se font quotidiennement l'écho. Or, là aussi, les politiques publiques passées ne font qu'aggraver la détérioration du tissu local. De plus, la raréfaction du foncier entraı̂ne naturellement la hausse des terrains, soit le contraire de l'effet recherché.

Si l'on veut éviter que l'état de sinistre du bâtiment ne soit irréversible et que les entreprises ne puissent répondre à une reprise d'activité, il est urgent d'agir. Les artisans et l'ensemble des acteurs de la maîtrise d'œuvre sont en effet en attente d'un geste fort et de décisions rapides, et ils ne veulent pas revivre le cataclysme des années 90 où ont disparu un grand nombre d'entreprises de 50 à 100 salariés.

Je me tiens à votre disposition, si votre agenda le permet, pour vous rencontrer, ou l'un de vos conseillers, afin d'évoquer ces questions majeures.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Claude DUFOUR président national

Mobilisation contre la loi **ELAN** Manifestation du 17 mai 2018

La manifestation qui s'est tenue à Paris, le jeudi 17 mai Place du Palais Royal de 17h à 20h, a rassemblé plus de 500 personnes – essentiellement des architectes, mais aussi des étudiants en architecture et des associations de défense du logement - qui s'étaient mobilisées à cette occasion.

Une délégation - conduite par **Denis** Dessus, président de l'Ordre des architectes, et composée de Emilie Bartolo, présidente de Défense profession Architecte (DpA), Régis Chaumont, président de l'Union nationale des syndicats français d'architectes (Unsfa), Pascal Quintard-Hofstein ancien président de la Société Française des Architectes (SFA) et Claude **Dufour**, président du SYNAMOME ainsi que des représentants des étudiants en architecture et paysage (UNEAP) - a été reçue pendant près de deux heures par la Directrice de cabinet de la ministre de la culture et de la communication et par la Directrice de l'architecture.

Chaque membre de la délégation a pu faire part de ses préoccupations sur le projet de loi.

Si les représentantes de la ministre de tutelle ont tenté d'apaiser les craintes des architectes, elles n'en ont pas moins encouragé ces derniers à ne rien lâcher, à se mobiliser massivement et à intervenir auprès du ministre en charge du Logement.







Bien au-delà des architectes. tout le monde est concerné par ce projet de loi!





ÇA BOUGE EN RÉGIONS!

Sur tout le territoire, les membres du SYNAMOME se rassemblent régulièrement pour échanger sur des thèmes d'actualités, rencontrer nos partenaires industriels ou encore tenir leurs assemblées générales. Tour d'horizon des dernières réunions régionales.

LIMOUSIN AUVERGNE

Une réunion régionale Limousin Auvergne a eu lieu le 1er décembre 2017 dans les locaux de GrDF, notre partenaire qui a accueilli 11 adhérents.





OCCITANIE

Vendredi 26 janvier 2018, la région Occitanie (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées) a organisé une réunion à Montpellier, lors de laquelle 4 partenaires sont intervenus : Jacob Delafon (Guy Fiorini), Loriot (Victoria Tarnus), Camif Habitat (Franck Charbonnier) et Montmirail (Odile Vidal).



LIMOUSIN AUVERGNE

C'est au Restaurant le Pont Saint-Étienne à Limoges que la région Limousin Auvergne a organisé une réunion le 9 février 2018, en présence d'une dizaine de personnes. À cette occasion, nos partenaires Be Energetik (Karim Tahir), PRB (Grégory Jardin) et Aldes Ribo (Dimitri Galet) sont intervenus.





CENTRE VAL-DE-LOIRE

Le 23 février 2018, la totalité des adhérents de la région Centre Val-de-Loire a répondu présente pour participer à la réunion qui se tenait à Savigny-sur-Braye dans le Loir-et-Cher.





PACA-CORSE

11 adhérents de la région SYNAMOME PACA étaient présents lors de la rencontre du **2 mars 2018** au Cannet-des-Maures. Deux partenaires : Jacob Delafon (Christine Bacherini a rappelé l'histoire de ce groupe familial), suivi de Guillaume Duboc de la société INTECH qui a apporté de précieux conseils et méthodologie sur le BIM aux adhérents.





GRAND EST

Un vingtaine d'adhérents du SYNAMOME - architectes et maîtres d'œuvre - des régions Alsace, Bourgogne, Franche-Comté et Lorraine se sont retrouvés pour deux journées de formation les 26 et 27 avril derniers sur le site d'extraction souterraine et de production de Chaux Saint-Astier, au cœur du Périgord Blanc. Une entreprise familiale qui nous a fait découvrir son savoir-faire avec différents intervenants pour la partie théorique, ainsi que les ateliers d'application - dont la chaux mélangée au chanvre - pour l'isolation des bâtiments anciens. Les adhérents ont dû montrer leur savoir-faire pour la projection sur un mur à la truelle!



S'en est suivie la visite des carrières souterraines avec le Directeur d'exploitation : 40ha disponibles sur 100m de profondeur utilisables pour plusieurs centaines d'années!

Un grand merci à Jean-Luc Bertonde de nous avoir conviés à cette découverte très intéressante.

Lancement des Ateliers Régionaux 2018

À l'heure où la mutation numérique est en cours, la profession des maîtres d'œuvre se trouve confrontée à de multiples défis : nouvelles normes réglementaires, mise en œuvre du carnet numérique, émergence du BIM, nouveaux comportements des clients, évolution des produits, nouveaux systèmes constructifs...

Pour relever le défi de cette complexité, la maîtrise d'œuvre, au travers de l'ensemble de ses composantes, est plus que jamais indispensable dans la conception et la réalisation des ouvrages.

Pour que le maître d'œuvre puisse accompagner le maître d'ouvrage dans la parfaite réalisation de son programme, il est plus que jamais nécessaire qu'il dispose de toutes les clefs de compréhension des évolutions actuelles ou à venir dans un futur proche, que ces évolutions aient trait aux enjeux normatifs, techniques, économiques, sociétaux ou culturels.

Pour vous aider dans cette démarche, le SYNAMOME, en partenariat avec GrDF, vous propose cette année des ateliers en régions sur les thèmes suivants :

- la mutation du métier de maître d'œuvre : comment s'y préparer ?
- l'évolution des produits : quels avantages en retirer ?
- les innovations technologiques / produits : quels choix privilégier ?
- les nouveaux systèmes constructifs : quels nouveaux marchés potentiels ?
- la relation de confiance : comment mieux répondre à ces nouvelles attentes des clients ?
- la future réglementation thermique : quels changements prévisibles ?

Ces ateliers s'insèrent dans les réunions régionales, et se déroulent le matin (3h max). Les premières réunions tenues en régions ont été largement plébiscitées par les participants, avec des échanges nourris. De nouvelles réunions sont d'ores et déjà demandées pour le second semestre sur ces régions.

Alors n'attendez plus ; vous en avez envie, sollicitez votre président de Région!
Et attention, en participant à ces ateliers, vous n'êtes absolument pas à l'abri d'un succès!!

Michel Klimczak Responsable Prescription & Grands Comptes GrDF Direction Développement Marché Grand Public

Les partenaires du SYNAMOME témoignent...

ARBONIA KERMI



Implantée en France depuis 2000, Arbonia fabrique des radiateurs eau chaude et électriques en acier, de l'entrée de gamme au sur-mesure, pour tout type de bâtiment ; ainsi que des produits plus spécifiques tels que des rampes d'escaliers chauffantes, des radiateurs banquettes ou encore des solutions de chauffage en caniveau ou intégrées au plafond pour le tertiaire. Partenaires du SYNAMOME depuis une quinzaine d'années, nous sommes présents à tous les congrès et participons à des réunions régionales. Les maîtres d'œuvre sont des acteurs incontournables de la prescription ; pour les accompagner au mieux dans leurs projets et adapter notre offre à leurs besoins, nous souhaiterions plus de remontées d'informations de leur part.

SERGE PROBST, directeur gérant

BOUYER LEROUX



Leader sur le marché français, Bouyer Leroux fabrique des produits de construction en terre cuite : briques de murs et cloisons, ainsi que des parements et tuiles. Nous faisons de la prescription depuis 25 ans, un rapprochement avec le SYNAMOME était donc tout naturel et le partenariat a été signé en 2006. C'est pour nous l'occasion de présenter nos produits à la maîtrise d'œuvre, d'être vraiment sur le terrain, lors des congrès, des réunions inter-régionales, mais également en organisant des visites d'usine. C'est un partenariat actif auquel nous sommes très attachés, mêlant professionnalisme, proximité et convivialité. C'est un plaisir de retrouver chaque année, lors du congrès, les adhérents et de rencontrer les nouveaux. Alors rendez-vous à Clermont-Ferrand!

Christine GUITTONNEAU, directrice Développement Clients

NOMAN/S

ALDES AERAULIQUE

- Gilles Decremp
 20 boulevard Joliot Curie –
 69694 Venissieux Cedex

- 69694 Venissieux Cedex Tél.: 04 78 77 15 31 Fax: 04 78 77 15 27 Port.: 06 86 68 40 06 www.aldes.com gilles.decremp@aldes.com

ผ arbonia

- ARBONIA KERMI France

 Serge Probst / Alain Coffignot
 17 A rue d'Alkirch
 18210 Hagenbach
 Tal. : 03 89 40 02 53 Fax : 03 89 40 04 95
 Port. : 0.6 84 60 95 19 / 06 07 62 39 90
- www.arbonia.fr ou www.kermi.fr probst.serge@arbonia.fr

batist HABITAT

BATISTYL

- 76210 S'-Jean-de-la-Neuville Tél.: 02 32 84 04 40 Fax: 02 32 84 04 50 Port: 06 72 21 24 28 www.batistyl.fr dlechevallier@batistyl.fr

bio'bric

BOUYER LEROUX

- Christine Guittonneau / Jean-Luc Aboucaya

 L'Établère 49280 La Seguinière

 Tál.: 02 40 80 78 67 Fax: 02 40 80 78 08

 Port.: 06 76 87 42 94 / 06 15 41 45 44

 www.bouyer-leroux.com
 cguittonneau@bouyer-leroux.fr
 jaboucaya@bouyer-leroux.fr



- Ronan Scavennec 47-53 rue Raspail 92300 Levallois-Perret Tel.: 01 57 64 44 02 Port.: 06 07 23 33 85



FLIN ESCALIER

- Marie-Jane Guillaume
 7 rue de la Potinais
 22130 Languenan
 Tél.: 02 90 20 60 08
 Fax: 02 96 27 95 69
 miejane@flin.fr

FOAMGLAS

WG2

FOAMGLAS • Thierry BAUD

- Thierry BAUD

 Place du Générale de Gaulle
 92184 ANTONY

 Tél.: 01 41 98 79 80
 Fax: 01 41 98 79 81
 port: 06 07 48 45 19

 thierry.baud@foamglas.fr

GRDF

GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION France

- 33 rue Maurice Flandin 69003 Lyon Tél.: 04 37 56 77 64 Port.: 06 25 31 09 84 www.grdf.fr

O syneris

- www.grdf.fr michel.klimczak@grdf.fr

MIRBA.
• Lionel Trouillet
• 6683 route de Marseille
84140 Montfavet
• Tél.: 04 90 23 10 40

fax: 04 70 23 16 40 fax: 04 90 23 16 84 Port: 06 34 07 80 11 l.trouillet@syneris-isol



GRAS SAVOYE

- Virginie Norais
 SB rue de l'Octant
 Parc d'Activité Sud Galaxie BP 124
 38431 Echirolles Cedex
- John J. Ecnirolies Cedex Tel. : 04 72 13 62 90 Fax : 04 76 70 87 03 Port. : 06 99 08 68 55 www.grassavoye.fr virginie.norais@grassavoye.com

MONTMIRAIL S.A.

13322 Marseille Cedex 16
• Tél.: 04 91 32 38 38 – Fax: 04 91 32 38 59 – Port. (Odile Vidal): 06 16 83 43 75
• www.montmirail.com
o.vidal@montmirail.com

IMERYS Toiture

IMERYS TOITURE

- Dominique Ferry
 Parc d'Activité de Limonest 1, rue des Vergers Bât. 3 BP 22 F-69579

- Limonest Cedex Port.: 06 08 65 82 85 d.ferry@imerys-toiture.co www.Imerys-toiture.com

ONIP

Solianz

SOLIANZ

Thierry Sredic

144 Avenue Jean Jaures 12100 Millau

Tél. : 05 81 63 05 25

Port. : 06 78 56 53 56

thierry.sredic@solianz.fr
solianz.fr

SOLIAN7

- Michel Plana
 125-127 avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin Bicetre
 Tél.: 01 46 72 30 95

- Tél.: 01 46 72 30 93 fax: 01 46 72 36 65 Port.: 06 07 17 18 29 m.plana@onip.com www.peinture-depolluante,fr

ECTOR

STIEBEL ELTRON

57070 Metz • Tél.: 03 87 21 10 77 - Port.: 06 71 85 14 02 • franck.foureau@stiebel-eltron.fr www.stiebel.eltron.fr

Industry
Ludowic Guillou
Zi de la Guerche
44250 SeBrevin-Les-Fins
Tél.: 02 40 64 46 46 - Fax: 02 28 53 96 27
Port:: 06 76 92 22 8 2
www.maugin.fr
lguillou@maugin.fr

Made by Maugin

MAUGIN

RECTOR

STIFREL FLTRON

Franck Foureau 7-9 rue de selliers BP85107 57070 Metz

- Christophe PUECH
 I 6 rue d'Hirtzbach BP2538
 68058 Mulhouse Cedex
 Port.: 06 71 17 43 44 christophe.puech@rector.fr www.rector.fr

MG2 ASSUNAIVOL. • Bruno Mazuras • 19 rue de la gare - 78300 Poissy • Tel.: 01 30 74 90 50 - Fax: 01 30 74 31 83 Roto\

MG2 ASSURANCES

La Fenêtre de Toit.

R0T0

- François FERVIN
 42 rue de Longchamp BP 30118
 57502 Saint-Avold Cedex France
- Tél. : 03 87 29 24 30 Fax : 03 87 29 24 55 Port. : 06 27 94 91 54
- www.roto-frank.fr
 francois.fervin@roto-frank.co



- ST GORAIN HABITAT

- ST GUBAIN HABITAT

 Maurice Manceau

 Les Miroirs 18 avenue d'Alsace
 92400 Courbevoie

 Tal.: 01 40 03 32 07 Fax: 01 40 03 33 57

 Port.: 06 09 81 78 37

 www.saint-gobain.com



ST GOBAIN DISTRIBUTION BÂTIMENT

- Maurice Manceau Tél.: 01 47 62 53 19 Françoise Viaud
- Trançoise viaud@saint-gobain.com
 13-15 rue Germaine Tailleferre 75019 Paris
 www.saint-gobain.com
 maurice.manceau@saint-gobain.com





- Odile Rigaudy
 47 boulevard de Suisse BP 52158
 31021 Toulouse Cedex 2
 Tél.: 05 34 40 90 76 Fax: 05 34 40 90 01
 www.seac-off fr
- weber

WFRFR

- WEBER

 Jean-Claude Giraud

 Rue de Brie BP 84 Servon
 77º55 Brie-Comte-Robert Cedex

 Tel. : 01 60 62 13 51 Fax : 01 64 05 47 50
 Port. : 06 76 61 3 50

 jean-claude giraud@saint-gobain.com



- YTONG

 Ronan Talarmain

 Le pré Châtelain Saint-Savin
 38907 Bourgoin-Jallieu Cedex
 Tel.: 04 74 28 89 15 Fax: 04 74 28 89 20
 Port.: 06 07 53 12 83

 ronan Ialarmain@xella.com
 www.ytong fr

Fabricant d'isolation thermique en verre cellulaire applicable sur toute l'enveloppe du bâtiment, Foamglas a pour clients les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes et bureaux d'études. Suite à une prise de contact par l'un de nos commerciaux en région Côte d'Or, nous nous sommes rapprochés du SYNAMOME il y a un an. Ce qui est intéressant pour nous, c'est qu'il s'agit d'un partenariat gagnant-gagnant : les maîtres d'œuvre jouent le jeu en prescrivant nos produits. Le congrès de Clermont-Ferrand sera pour nous une première ; nous en attendons des échanges concrets, qui nous permettront de mieux appréhender la population des maîtres d'œuvre afin de leur apporter les solutions les plus adaptées à leurs projets. Une action que nous complèterons par notre participation à des réunions régionales.



François BECQUAERT, directeur des ventes

JACOB DELAFON

Jacob Delafon, marque du groupe Kohler depuis 1986, leader dans le secteur du sanitaire, se distingue comme un multi-spécialiste de la salle de bains. Sa philosophie se fonde sur des valeurs telles que l'innovation technologique, le design et la qualité et notamment pour ses baignoires fabriquées à Troyes, Jacob Delafon a obtenu le certificat » Origine France Garantie ». Notre partenariat avec le SYNAMOME nous permet de recueillir et d'échanger notre savoir-faire avec ses adhérents professionnels et grâce aux initiatives partagées, nous pouvons évoluer et satisfaire les attentes de fonctionnalité, d'esthétisme et de bien-être. »



Pascale LIMBERT, Chargée d'Affaires



- CAP INFORMATION
 PROFESSIONNELLE

 Jessica Davin

 71 rue Desnouettes 75015 Paris

 Tel.: 01 53 68 40 28 Fax: 01 48 56 67 51



- CAMIF HABITAT
- Paulo Moreira
 BP 89138 79061 Niort Cedex 9
 Tél.: 05 49 34 6 26 Port: 06 73 36 88 93
- www.camif-habitat.fr
 paulo-moreira@camif-habitat.fr

isover



CHAUX & ENDUITS DE S^T ASTIER

- Jean-Luc Berthon
 La Jarthe 24110 Saint Astier
 Tél.: 05 53 54 11 25 Fax: 05 53 04 67 91
 Port.: 06 49 73 55 98
- www.c-e-s-a.fr jl..berthon@c-e-s-a.fr

JACOB DELAFON



CRÉDIT MUTUEL (CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL) • Guy Leré • 88/90 rue Cardinet 75847 Paris Cedex 17 • Tel. : 01 53 48 80 01 - Fax: 01 49 74 27 26 Port: : 06 71 04 42 56 • www.creditmutuel.com guylere@creditmutuel.fr

o<<mark>o</mark> datBIM



- ISOLAT
 Pierre Bautista
 242 impasse des prairies 69400 Arnas
- Tel.: 04 74 66 94 10
 Tel.: 04 74 66 94 10
 Port.: 07 60 96 64 20
 www.isolat-France.com
 pierre bautista@isolat-france.com



- PLACOPLATRE
 Franck Lecomte
 34 avenue Franklin Roc
 92282 Suresnes Cedex
- 92282 Suresnes Cedex
 Tél: :01 46 25 46 33 Fax: :01 41 44 80 22
 Port.: :06 79 85 16 65
 www.placo.fr
 franck.lecomte@saint-gobain.com



- Lapostol 92282 Suresnes Cedex

 * Tél.: 01 40 99 24 16 Fax: 01 40 99 24 47

 Port:: 06 89 99 58 43

 * www.isover.fr

 abel.boudadi@saint-gobain.com

PORCELANOSA"

- PORCELANOSA
 Thierry Duprat
 13 chemin des Ancier
 69410 Champagne au

- 69410 Champagne au Mont d'Or
 Tél.: 04 78 66 81 51
 info@porcelanosa.fr
 www.porcelanosa.com
 tduprat@euroceramique.porcelanosa.fr

Siplast

SIPLAST

- Éric Lainé
 12 rue de la renaissance Antony 92184
 Tél.: tél: 01 40 96 36 58
 Port: 06 81 34 10 33
 www.siplast.fr eric.laine@icopal.com

• 11 rue de prennus 93631 La Plaine Saint-Denis • Port 06 75 30 27 59 - Fax : 01 49 21 27 61 • www.jacobdelafon.fr pascale.limbert@kohlereurope.com



- KRONIMUS

- KHOMMUS

 Jean Marc Ibba

 Route de Marange

 57281 Maizières Les-Metz

 Tel.: 03 87 80 11 44 Fax.: 03 87 51 63 69

 06 09 31 86 11

 week Promisur fr
- jm.ibba@kronimusfrance.com



P.R.B

- , n-Loup Bois:
- Jean-Loup Boissou

 Z.A. 16 rue de la Tour 85150 La Mothe Achard

 Tel. : 02 51 98 10 10 Fax : 02 51 98 10 11

 Port : 06 07 42 15 94

 www.prb.fr
 jeanloup.boissou@prb.fr





- DATBIM
 Didier Balaguer
 432 route du Bourg 38620 Montferrat
- 452 route du Bourg 5
 tél: 04 76 37 18 20
 fax: 04 76 37 44 96
 port: 06 75 03 80 11
 didier.balaguer@datb



LORIOT

Cécile Loriot Victoria Tarnus 21 route de Chalon 71380 Epervans 761: 0385 4272 20





RAYCAP

- Hervé Bardy
 94 avenue Pasteur 69370 Saint-Didier au Mont d'or
 Port.: 07 84 57 91 13
 h.bardy@raycap.eu



SYNAMOME

9, rue du Bouloi - 75001 Paris

www.synamome.org

Tél.: 01 42 60 19 99 Fax: 01 42 60 31 32

Fax modem: 01 47 03 13 45 / 01 47 01 13 46













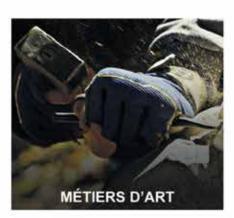


Valorisez vos réalisations et vos solutions exemplaires









www.tropheesconstruction.com

Les Trophées de la Construction sont organisés par | batiactu | SMA











Et en partenariat avec :

































CHÈRES CONSŒURS, CHERS CONFRÈRES,

Capitale historique de l'Auvergne, située aux pieds du puy de Dôme et de la chaîne des Puys, Clermont-Ferrand accueillera les 14 et 15 juin 2018 le 6° congrès national du SYNAMOME au Centre des expositions et congrès « le Polydôme ».

Élevée depuis le 1^{er} janvier dernier au rang de métropole, cette ville de tradition industrielle, est le siège d'un des deux plus grands fabricants mondiaux de pneumatiques, et d'industries pharmaceutiques, agro-alimentaires et aéronautiques. C'est aussi un important centre universitaire et de recherche français et européen. Enfin, depuis la fin des années quatre-vingt-dix,

Clermont-Ferrand a fait l'objet de nombreuses opérations d'aménagement urbain et de restauration de son patrimoine que vous aurez plaisir, je l'espère, à découvrir à l'issue de ces deux journées.

Ces liens étroits avec l'industrie, la disposait naturellement à accueillir une manifestation dédiée aux 30 ans du partenariat entre le syndicat des maîtres d'œuvre et les industriels et prestataires de services.

Nous retrouverons donc nos fidèles partenaires qui seront à l'honneur et animeront plusieurs table-rondes sur des thèmes et sujet d'actualité variés.

Bien entendu nous partagerons également avec eux des moments de convivialité.

Aussi, pour contribuer au succès de cette manifestation, je vous invite à y participer massivement en venant découvrir notre belle ville et l'Auvergne.

Confraternellement.



Sébastien ROLLAND président de la région SYNAMOME Auvergne



Programme

MERCREDI 13 JUIN 2018 (RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS)

16H00 - ACCUEIL DES CONGRESSISTES

17H00 – 20H00 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (Auditorium)

- > Ouverture du congrès par le président national Claude DUFOUR
- > Allocution du président de région, **Sébastien ROLLAND**
- > Accueil des membres du Bureau national
- > Rapport moral (Bernard DELMAS, secrétaire général)
- > Rapport financier 2017 (Yvon ISABEY, trésorier national)
- > Quitus
- > Débat syndical : « Rôle d'un syndicat professionnel et représentativité »

20H30 – DÎNER À L'HACIENDA CAFÉ



JEUDI 14 JUIN 2018

08H30 - VISITE DU SALON D'EXPOSITION

09H30 - 12H30 - ESPACE FORUM:

- > Inauguration du salon par **Olivier BIANCHI**, maire de Clermont-Ferrand, et **Claude DUFOUR**
- > Historique du Partenariat et témoignages
- > L'intérêt du Partenariat (échanges avec l'auditoire)
- > L'Observatoire de la Prescription (Jean-Loup BOISSOU, Anselme PASCUAL, Olivier GOUTAGNY)

13H00 – DÉJEUNER AU PALAIS DES CONGRÈS

14H00 - 15H00 - VISITE DES STANDS

15H00 - 17H00 ESPACE FORUM:

- > Assurances et financement (Guy LERE, Bruno MAZURAS, Bernard DELMAS, animation par Philippe CHAUVEAU)
- > Accueil des nouveaux adhérents (Claude DUFOUR, Dominique MILLET)
- > Aspects de la réglementation thermique et environnementale (Groupe LORIOT et ONIP)
- Vers le tout numérique ? (Bernard SPECHT, Jean-François BOUCHARD, Bernard DELMAS, animation par Philippe CHAUVEAU)

17H00 - 19H30 - VISITE DES STANDS







VENDREDI 15 JUIN 2018

08H30 - VISITE DU SALON D'EXPOSITION

09H30 - 10H30 - ESPACE FORUM:

- > Intervention de Valérie THOMAS, députée du Puy-de-Dôme
- > Prévenir la sinistralité (AQC, MONTMIRAIL, GRAS-SAVOYE)
- > Rénovation et confort de vie pour tous (Club de l'Amélioration de l'Habitat, groupe Saint-Gobain)

11H00 - 13H00 - VISITE DES STANDS

13H00 -14H30 - DÉJEUNER + RÉSULTAT DU QUIZ

15H00 - 16H30 - ESPACE FORUM:

- > Remise des attestations de compétences (Claude DUFOUR, Jean-Jacques EYQUEM)
- > L'intérêt de la qualification et du socle commun (**Claude**

DUFOUR, Jean-Jacques EYQUEM)

> Les bonnes pratiques professionnelles : comment prévenir les risques encourus (Bernard DELMAS)

16H30 - 17H30 : Actualités et avenir des professions libérales (Claude DUFOUR, Michel CHASSANG, président de l'UNAPL; Olivier SELMATI, directeur général de la CIPAV): restructuration des branches professionnelles, réforme des

17H30 - Synthèse et clôture du 6° Congrès du SYNAMOME (Claude DUFOUR)

20H00 – Dîner et Soirée (au Palais des Congrès) – Remise des prix du concours d'architecture « Les Compas d'Or »

* Le programme pourra être modifié en fonction d'éléments de dernière minute



L'ESPACE EXPOSITION





RETRAITE:

la Cipav accompagne les maîtres d'œuvre



l'awnir en toute confiance

Créée en 1978, la Cipav est la principale caisse de retraite des professions libérales. D'abord dédiée aux professions libérales du bâti, elle a ensuite accueilli des populations très

diverses et compte aujourd'hui plus de 400 professions différentes.

Olivier Selmati a été nommé à la direction de la Cipav il y a trois ans, après avoir mené une mission d'audit pour le ministère de la Santé suite aux dysfonctionnements pointés par la Cour des comptes en 2014. Cette mission avait pour but de définir un plan d'action opérationnel. Une fois élaboré, Olivier Selmati a été chargé de le mettre en œuvre.

Entretien avec Olivier Selmati, directeur de la Cipav

Pour quelles raisons et dans quel contexte la Cipav a-t-elle été critiquée en 2014 ?

Il était reproché à la Cipav une qualité de service médiocre liée à sa croissance exponentielle de ses effectifs. Le passage en dix ans de 100 000 actifs cotisants à 600 000 a nécessité de muter de TPE à une très grosse PME, avec une modernisation des outils et des procédures qui n'a pas été suffisamment anticipée.

Cette croissance s'explique par deux raisons. Une raison juridique tout d'abord, la Cipav est « une caisse balai », elle accueille toutes les professions libérales

LA CIPAV EN CHIFFRES:

- 1,4 million de comptes adhérents au 31 décembre 2017
- 1,2 milliard de cotisations encaissées
- **575 millions** de prestations versées
- 5,3 milliards de réserve
- 55 millions de budget de gestion
- 585 000 cotisants

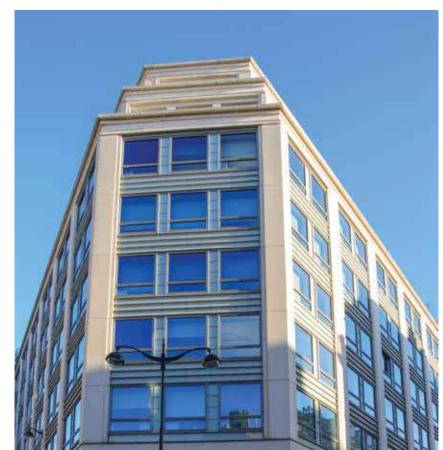
qui ne relèvent pas d'une autre caisse de professions libérales. Et une raison économique, qui tient au développement très fort de la création d'entreprises, mais aussi à l'accueil de professions libérales qui parfois n'étaient nulle part – telles que les professions du bien-être – et à l'apparition en 2009 du statut d'auto-

entrepreneur, la Cipav gère ainsi tous les auto-entrepreneurs en profession libérale.

Les maîtres d'œuvre, historiquement rattachés à la Cipav, ont failli sortir de son giron. Pouvez-vous nous en dire quelques mots?

L'article 15 de la Loi de financement de sécurité sociale pour 2018 a modifié le périmètre d'affiliation des professions qui relèvent de la Cipav. La notion de « caisse balai » a donc été supprimée et le législateur a fixé une liste - somme toute arbitraire - de 21 professions qui, seules, aujourd'hui relèvent de la Cipav. Ce qui conduit à perdre 90 % de nos effectifs. - Paradoxalement cette mesure arrive au moment où nous avons restauré notre qualité de service et bénéficions d'une excellente santé financière avec 5,3 milliards d'euros de réserves. - Dans le projet de loi initial déposé par le Gouvernement, les maîtres d'œuvre ne faisaient pas partie des professions demeurant à la Cipav, contrairement aux architectes ou ingénieurs conseil. Le SYNAMOME et la Cipav ont alors déployé un lobbying auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat pour déposer un amendement qui été approuvé et qui a réintroduit les maîtres d'œuvre dans la liste.

Le départ à la retraite est une préoccupation importante pour nos adhérents.



Comment s'y préparer au mieux et comment la Cipav peut les y aider?

Tout d'abord, nous avons profondément simplifié et allégé la procédure de demande de liquidation de la retraite, en diminuant notamment le nombre de pièces justificatives. Et nous assortissons la gestion administrative des dossiers d'une dimension de conseil, par exemple sur le choix de la date de départ, un rachat possible, ou encore que faire lorsqu'un ou plusieurs clients souhaitent garder le même professionnel libéral malgré le souhait de ce dernier de liquider sa

Mais ce qu'il faut retenir avant tout, c'est que la retraite, ça se prépare et plus on la prépare en amont, plus la demande devient une formalité. Mon premier conseil c'est donc l'anticipation.

En effet, toute l'activité professionnelle va être décortiquée. Si le dossier est complet, tout peut aller très vite; en revanche, si des cotisations n'ont pas été payées ou des années manquent, une régularisation du dossier est nécessaire avant que la pension ne puisse être versée.

La Cipav est là pour accompagner les maîtres d'œuvre dans leurs démarches. Une campagne de sensibilisation à la préparation de la retraite va d'ailleurs être lancée auprès des soixantenaires.

Quid du cas particulier des carrières multiples?

Le cas plus fréquent est celui d'une personne qui a exercé une activité relevant du régime général (salarié ou artisan-commerçant) ainsi qu'une profession libérale. Dans cette hypothèse, les choses sont relativement simples : pour les activités liées au salariat, artisanat ou commerçant, c'est la Carsat qui va traiter le dossier de demande de retraite ; en parallèle, un dossier doit être déposé à la Cipav pour les activités liées à la profession libérale. Chaque organisme va ensuite calculer les droits correspondants.

Que pouvez-vous nous dire du cumul emploi-retraite?

Il est en effet possible de poursuivre une activité professionnelle après avoir liquidé sa retraite. Cette activité devra faire l'objet d'une déclaration URSSAF et fera l'objet d'un appel à cotisations qui ne généreront aucun droit, ce sont des cotisations de solidarité qui ont pour but d'éviter toute distorsion de concurrence avec les actifs qui payent leurs charges sociales. À noter que même si les revenus sont faibles, il y aura tout de même des cotisations minimales.

C'est un cas de plus en plus fréquent, motivé par le complément de revenus qu'il dégage et par le désir de ne pas rompre avec le monde du travail surtout lorsqu'on arrive à l'âge de la retraite en bonne santé. En tout état de cause, cela nécessite un conseil personnalisé.

RÉPARTITION DES MAÎTRES D'ŒUVRE:

- 36 % des maîtres d'œuvre de profession libérale sont actifs (3 055 actifs)
 38 % ont cessé leur activité (3 246 radiés)
- 1 983 sont des retraités (prestataire = 23 %
- 187 sont des Cumul Emploi Retraite (CER = 2 %).

Attestation de compétences « $\overline{ extbf{T}ECHNICONCEPTEUR}$ »

Au cours du premier trimestre 2018, deux sessions ont eu lieu respectivement les 27 mars et 12 avril au siège parisien du SYNAMOME où le jury a eu à examiner de nombreux dossiers de candidature au titre de « techniconcepteur ».

Ont obtenu leurs attestations : Isabelle Monaco (présidente de la région Champagne-Ardenne) et Sophie Ulrich (adhérente de la région Nouvelle Aquitaine); Olivier Goutagny (président de la région Auvergne-Rhône-Alpes), Sébastien Rolland (président de la région Auvergne), Laurent Perez (président de la région Rhône-Alpes); Thierry Dumas, Alban Touillet et Jean-Claude Julien (adhérents de la région Auvergne); Pascal Bernard et Jean-Michel Besse (adhé-



rents de la région Aquitaine); Sébastien Condamin et Guy Ducroux (adhérents de la région Rhône-Alpes).

La remise officielle des attestations de compétences aura lieu lors du congrès de Clermont-Ferrand, vendredi 15 juin.





ATTENTION, ZONE DE TURBULENCES!

Les architectes sont entrés dans le troisième millénaire entre réchauffement climatique et intelligence artificielle. Dans ce monde qui doit reconnaître ses limites et a dû prendre conscience de l'impact de ses actes sur l'environnement, les architectes savent qu'ils peuvent agir pour répondre aux nouveaux enjeux. Ils comprennent qu'ils ne le feront plus en s'appuyant seulement sur ce qu'ils ont déjà appris mais qu'ils doivent acquérir de nouvelles compétences et maîtriser de nouveaux outils. Aussi, se former n'est plus une option, c'est un impératif.





Yves Monnot, architecte président du GEPA

Dans ce contexte, l'obligation de **formation continue** – qui reste un devoir déontologique – ne doit pas être considérée comme une nouvelle contrainte mais comme un simple rappel de l'ordre et à la raison

Le droit à la formation – pour lequel libéraux et salariés cotisent – doit être saisi par les architectes comme une opportunité leur permettant de pouvoir répondre valablement aux nouveaux enjeux tels qu'ils sont posés.

Cela implique simplement d'accepter de prendre le temps nécessaire pour faire un bilan et identifier les formations qui permettront de mieux répondre aux réels besoins de l'agence et développer son activité.

Créé et géré par des architectes depuis 50 ans, le GEPA a pour ambition d'offrir aux architectes les formations les meilleures et les mieux adaptées à leurs attentes.

Le nouveau programme des formations 2018-2019 :

- reprend les fondamentaux du métier d'architecte : Cycle Métier ;
- propose des méthodes efficaces de gestion d'agence : Cycle Gestion ;
- permet de maîtriser les dernières règlementations : Cycle Réglementations ;
- développe l'expertise environnementale des architectes : Cycle Architecture responsable;
- ouvre les portes de la conception numérique : Cycle BIM ;
- présente les bonnes pratiques du numérique sans danger: Cycle Architecte

Chaque cycle est composé de modules offrant la réponse la plus complète dans son domaine. Mais chaque module de formation peut aussi être suivi indépendamment ou s'intégrer dans votre propre plan de formation.

Nos tarifs sont étudiés au regard de la qualité des prestations fournies, mais le GEPA a décidé – pour la première année – d'appliquer un tarif spécial dès le 3° module suivi sur l'année en cours, afin d'accompagner l'effort de formation des architectes.

Le **GEPA** est référencé **DATADOCK** mais il est aussi certifié **OPQF**. Il répond ainsi aux critères de contrôle et de qualité les plus exigeants en matière de formations d'architectes.

Le GEPA forme les architectes mais vous propose aussi :

- son service de suivi des stagiaires-architectes dans les mois suivant leur formation.
- ses conseils dans l'établissement de votre plan de formation,
- son assistance pour le remboursement de vos frais de formation par les organismes collecteurs,
- son expertise pour répondre à toutes vos demandes de formation sur mesure.

MOIGNAGE



Olivier Goutagny, président de la région Auvergne Rhône-Alpes

Maître d'œuvre et adhérent du SYNAMOME depuis 2006, Olivier Goutagny préside la région Auvergne Rhône-Alpes depuis trois ans. Pour lui, la formation continue est indispensable.

« Quand on exerce seul, il est d'autant plus important de se tenir informé et de se former. Être adhérent au SYNAMOME me permet de ne pas être isolé et d'être tenu au courant des nouveautés. Mais certains sujets nécessitent de suivre des formations ad hoc. En région Rhône-Alpes, depuis que nous avons été mis en relation par un confrère architecte adhérent du SYNAMOME (en 2008), nous suivons régulièrement des formations dispensées par le GEPA. J'ai pour ma part participé à plusieurs sessions : les nouvelles réformes du permis de construire, l'accessibilité handicap et PMR, la conduite de projet, et enfin les modules FEE Bat. Et comme j'exerce en libéral, elles sont facilement prises en charge par le FIF PL. »

RGPD: premières approches

Texte européen directement applicable en France depuis le 25 mai 2018 – mais qui a pourtant fait l'objet d'une loi destinée notamment à renforcer les pouvoirs de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) – le règlement général de la protection des données (RGPD) constitue un séisme dans une matière sensible. Premiers décryptages – sans prétendre à l'exhaustivité – pour une organisation professionnelle mais aussi pour ses adhérents.



Bernard DELMAS, secrétaire général du SYNAMOME

Suis-je concerné par le RGPD ?

OUI! Il s'applique à toute structure collectant des données personnelles, pour son propre compte ou agissant en qualité de sous-traitant (éditeur de logiciel ou hébergeur) et ce, quelle que soit sa taille, son régime juridique et son activité. Toutefois vos obligations seront différentes suivant, notamment le volume des données collectées et leur caractère sensible ou non. Ainsi, pour un cabinet de maîtrise d'œuvre, où la collecte de données ne constitue pas le cœur de métier, la conformité au RGPD sera plus simple à mettre en œuvre que pour un syndicat professionnel.

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ? Un traitement de données personnelles ? Une donnée sensible ?

- La première notion recouvre « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable » soit directement (nom, prénom), soit indirectement (par un identifiant, un n° client, un n° de téléphone, une adresse IP), mais aussi par la voix ou l'image et que cette identification soit réalisée à partir d'une seule donnée (n° de sécurité sociale) ou d'un croisement de données (sexe, date de naissance, adresse).
- Quant au traitement de données, celui-ci n'est pas forcément informatisé mais peut être réalisé sur support papier et porte sur la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation, la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition...

Attention! Collecter des données est déjà un traitement. Sont ainsi concernés: la tenue d'un fichier de clients, la collecte de coordonnées de prospects via un questionnaire, de fournisseurs, les dossiers des salariés, etc. Sans oublier, naturellement les questionnaires de demande d'adhésion à un syndicat, la gestion des cotisations, l'organisation d'une manifestation (salon, congrès), un annuaire d'adhérents papier ou en ligne...

Certaines données sont dites sensibles, à risque ou spéciales. Il en est ainsi des données de santé, de celles rela-



tives à **l'appartenance** religieuse, **syndicale**, politique ou philosophique, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle, aux condamnations pénales. **Il est en principe interdit de réaliser des traitements portant sur ces données**, mais le RGPD prévoit des exceptions.

Un maître d'œuvre n'est pas concerné par ces dispositions à la différence d'une organisation professionnelle qui est amenée notamment à collecter et traiter des données personnelles à grande échelle et à croiser des ensembles de données, d'autant plus que l'appartenance syndicale est une donnée sensible.

Comment respecter le RGPD en 4 étapes ?

- 1. Recenser les traitements de données dans un registre. Ce n'est théoriquement pas obligatoire pour les entreprises de moins de 350 salariés, mais il est fortement conseillé d'en tenir un, même dans les entreprises individuelles. Cela vous permettra:
- d'avoir une vision d'ensemble sur les données dont vous disposez;
- de justifier, en cas de contrôle, que vous respectez le principe « d'accountability » (c'est-à-dire que les process en place sont conformes, sécurisés et garantissent la confidentialité des données) et aussi de vous interroger sur les données dont vous avez réellement besoin.

Un modèle de registre est disponible dur le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/registre-reglement-publie.xlsx

- 2. Faire le tri et éliminer les données personnelles dont vous n'avez pas besoin. Cela découle du point précédent et le registre que vous avez établi vous aidera dans cette démarche.
- 3. Respecter l'obligation d'information et de transparence visà-vis de vos clients.

Comme aujourd'hui, le traitement de données doit avoir **une finalité légale et légitime** au regard de l'activité exercée ex : la gestion des chantiers de vos clients, le suivi des factures, votre comptabilité, la gestion du personnel, des adhérents, des manifestations syndicales ou professionnelles...

Pour un cabinet de maîtrise d'œuvre, tout comme pour un syndicat, un traitement de données personnelles ne sera

licite que dans trois cas ou conditions non cumulatives :

- le consentement « libre, spécifique, éclairé et univoque » de la personne concernée est obtenu avant la mise en œuvre du traitement;
- le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci (signature d'un contrat de travail, d'un marché de maîtrise d'œuvre ou de travaux, maquette numérique...);
- le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (déclarations sociales concernant les salariés, bulletins de paie...).

Pour ces deux derniers cas, le consentement de la personne concernée n'est pas nécessaire.

Attention! Hormis les deux derniers cas, vous devez veiller à ce que le support de collecte de données (formulaire ou questionnaire) comporte les informations suivantes : la ou les finalité(s) du traitement ; son fondement juridique ; la ou les personne(s) ayant accès au traitement ; la durée de conservation des données ; les modalités selon lesquelles les personnes concernées peuvent exercer leurs droits.

Concrètement, cela ne concernera que les sites Internet des cabinets de maîtrise d'œuvre, mais vous devrez vous assurer que votre sous-traitant respecte le RGPD. Pour le syndicat, seront concernées toutes opérations concernant la gestion des adhérents, y compris l'envoi de newsletters.

À noter: Si le traitement comporte plusieurs finalités, il faudra un consentement dissocié pour chacune d'entre elles.

Enfin, le RGPD crée de nouveaux droits. Avant celui-ci, les personnes concernées disposaient déjà des droits d'accès, de rectification et d'opposition de leurs données. S'y ajoutent désormais le droit à la limitation du traitement, le droit à l'effacement et le droit à la portabilité des données.

4. Sécuriser les données

Plusieurs points sont à vérifier et mettre en place :

- pour la sauvegarde et la récupération de vos données informatiques. À compléter par une démarche assurantielle;
- la création de login et de mots de passe suffisamment longs et ne consistant pas en vos dates de naissance... Prohiber aussi les post-it avec mots de passe sur l'écran de l'ordinateur!
- la sécurisation de vos locaux et de vos armoires de rangement.

Enfin, en cas de piratage des données, ou de destruction des données accidentelle ou non, vous devrez en informer la CNIL si cette violation est susceptible de représenter un risque pour les droits et libertés des personnes concernées. Et vous devrez informer ces dernières si les risques sont élevés pour elles.

Suis-je tenu de designer un délégué à la protection des données (DPO) ?

Le DPO est obligatoire si l'activité principale consiste en un suivi régulier et systématique de personnes à grande échelle et a fortiori si des données sensibles sont traitées.

Tel n'est pas le cas d'une agence de maîtrise d'œuvre ne comportant qu'un professionnel. Dans un gros cabinet comportant plusieurs associés et salariés, il convient de se rapprocher de la CNIL et de recueillir son avis.

Quant au SYNAMOME, il devra se doter d'un DPO et, de plus, procéder à l'établissement d'une étude d'impact.

À suivre...



Roto. La Fenêtre de Toit.

Votre Solution Pro.



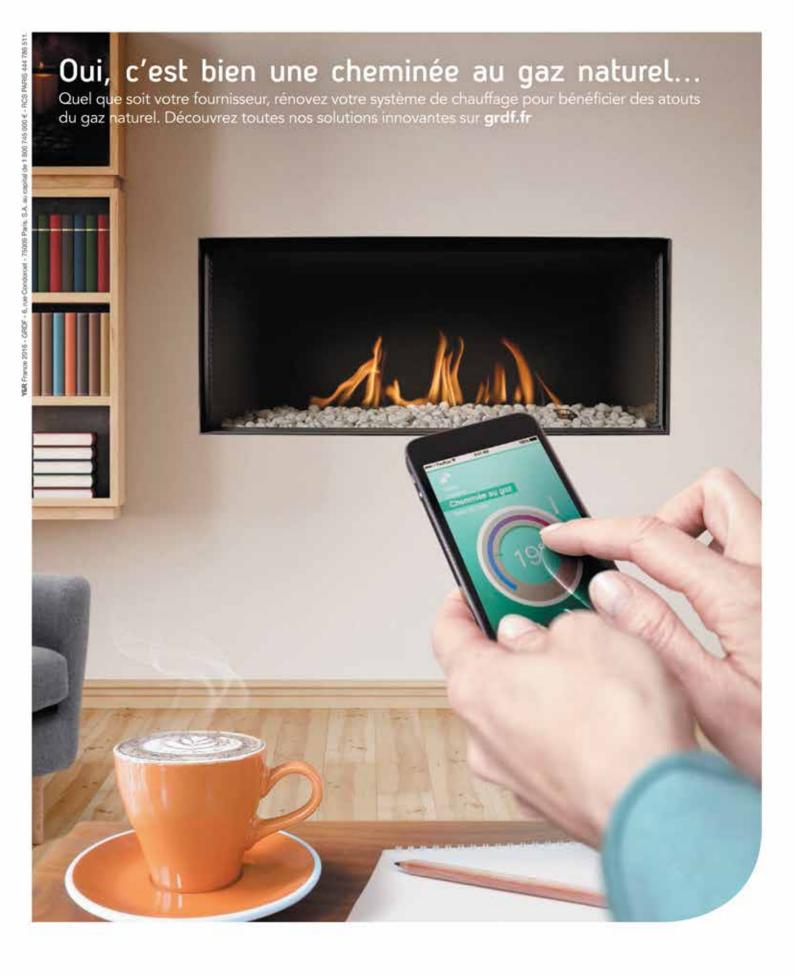


RotoQ-4 & QT4 : les aventages

- + Fenêtre à rotation en bois vernis ou bois laqué blanc
- + Ouverture manuelle ou motorisée
- Une des offres de dimensions standard les plus larges du marché
- Disponible en version standard (S_) ou avec bloc isolant, cofferette pare-vapeur et équerres pré-montés d'usine (version Plus LP_)
- + Gamme d'accessoires extérieurs & interieurs
- + Conçue pour tous les domaines d'applications

Roto Q-4 & QT4





GRDF. Vous apporter chaque jour le gaz naturel.

